

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 JANVIER 2023

DELIBERATION N°2023.00007

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DES PROGRAMMES D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RENOUELEMENT DE SUBVENTION ENTRE UN BENEFICIAIRE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 18 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 53

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Patrick MICHAUD, M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD, M. Christian SERVANT, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. François DRIOL,

RECU EN PREFECTURE

Le 06 février 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230125-D20230000710

Date de mise en ligne : 06 février 2023

M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Charles DALLARA

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Kamel BOUCHOU, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 JANVIER 2023

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DES PROGRAMMES D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RENOUELEMENT DE SUBVENTION ENTRE UN BENEFICIAIRE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau du 18 octobre 2018 a validé un projet finançable par Saint-Etienne Métropole au titre de l'amélioration de l'habitat privé ancien dans le cadre des Programmes d'Intérêt Général (PIG).

A ce titre, une opération a été retenue et a fait l'objet d'une participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 9 000 €. Un acompte de 4 500 € a été versé au syndicat des copropriétaires.

Cette opération a déjà fait l'objet d'une signature de la convention partenariale entre la copropriété, son mandataire et Saint-Etienne Métropole dans laquelle sont stipulées les modalités de la participation de Saint-Etienne Métropole.

Cette opération, sise 56, rue Francis Beaulier à Saint-Etienne, immeuble en copropriété géré par le syndic SGI NEYRET nécessite un renouvellement de la convention en raison du retard dans l'exécution des travaux. Ce retard est dû à un litige entre la copropriété et le propriétaire de la parcelle avoisinante concernant l'accès nécessaire à la finalisation des travaux.

Le programme de travaux concerne la valorisation des parties communes de la copropriété visant la réfection du plancher du rez-de-chaussée, l'isolation des combles, la reprise complète de la cage d'escalier et l'enduit de la façade.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le renouvellement de la convention pour une durée de quatre ans et la signature d'une convention partenariale entre le Syndicat des copropriétaires du 56 rue Francis Beaulier, représenté par le cabinet SGI NEYRET et Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le renouvellement de la convention pour l'opération du Syndicat des copropriétaires du 56, rue Francis Beaulier à Saint-Etienne, représenté par la société de gestion immobilière SGI NEYRET,**

- approuve la convention précitée,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante,
- la dépense correspondante sera imputée sur le budget habitat et cohésion sociale de l'exercice 2023 et suivants, destination HABR3, chapitre 204.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

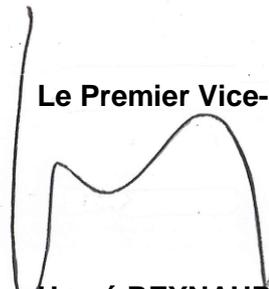
Pour extrait,

Le secrétaire de Séance,



Charles DALLARA

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD